

## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 23 juin 2022
3. Assermentations
4. A/Préavis 2022/06 – « Demande de crédit de CHF 29'000.00, pose d'un collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement au chemin Bourg-Dessus
- B/ rapport de la commission ad hoc
- C/ Rapport de la commission de gestion
5. A/ Préavis 2022/07 « Arrêté d'imposition 2023 »  
B/ Rapport de la commission des finances
6. Communications municipales
7. Divers et propositions individuelles

\* \* \* \*

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée.  
La lecture de l'ordre du jour est faite.

#### 1. Appel

Sur les 87 membres du Conseil général, 56 sont présents et 19 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

#### 2. Adoption du procès-verbal du 23 juin 2022

Une correction est à noter concernant le préavis 2022/05 à la page 6 :

- question de Roger Stettler : quelle sera l'entreprise qui exécutera les travaux ?  
Réponse : deux entreprises ont été approchées mais un seul devis est rentré et la Municipalité est en attente de recevoir le deuxième.

**Décision :** Le PV du 23 juin 2022 est accepté à la majorité.

#### 3. Assermentations

Deux personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Alain Bettex
- Philippe Thonney

**4. Préavis 2022/06 « Demande de crédit de CHF 29'000,00 pose d'un collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement au chemin Bourg-Dessus.**

GARY CHERPILLOD ajoute encore quelques explications sur ce problème d'inondations dans le village et précise que sur ce tronçon, il n'y a aucune grille de récupération sur plus de 50 mètres.

JEAN MAURICE HENZER, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce dossier, fait part de la lecture du rapport. La commission valide la nécessité de ces travaux mais émet tout de même quelques réserves concernant la position « installation de chantier » qui lui paraît élevée. La commission suggère à la Municipalité de négocier ce point et de demander des contre-offres. La commission propose au Conseil d'accepter le préavis.

OLIVIER PROBST, en l'absence du Président de la Commission des finances, fait part de la lecture du rapport. La commission analyse exclusivement l'aspect financier du préavis. Selon acceptation, une 2<sup>ème</sup> offre comparative sera demandée. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

JEAN PIERRE MEYER demande dans quelle direction coule l'eau et quelle est la pente. Le plan cartographique affiché à l'écran permet de mieux visualiser le sens de la pente et du ruissellement de l'eau. Il demande également pourquoi ne pas rejoindre le collecteur qui se trouve au chemin de la Riaz. Réponse de Gary Cherpillod : les travaux auraient été plus compliqués et plus coûteux.

**Décision :** le préavis 2022/06 est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

**5. Préavis 2022/07 « Arrêté d'imposition 2023 »**

OLIVIER HÄHNI, Syndic présente le préavis sur l'arrêté d'imposition. La Municipalité propose de maintenir le taux à 74 pour 2023 en attendant de refaire le point sur les charges relatives au nouveau collège Gustave Roud et sur l'augmentation des coûts liés à l'énergie. Pour information, la projection des coûts de l'ASIJ pour Vulliens se monte à environ CHF 433'000.00

OLIVIER PROBST, en l'absence du Président de la Commission des finances, fait part du rapport en préconisant de rester prudent, de contrôler l'incidence sur les rentrées fiscales de 2022 et le statu quo pour 2023. La Commission des finances propose aux membres du Conseil général d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté

**Décision :** le préavis 2022/07 est accepté à la majorité moins 1 avis contraire.

**6. Communications Municipales**

***Loïc BARDET***

Maison communale :

- Le fond de régulation est liquidé à la suite de la pose des panneaux solaires et la Commune sera libérée du service du logement. La lettre de confirmation du Canton devrait arriver sous peu.

- Le studio se libère. Ce logement sera mis au concours pour trouver un nouveau locataire.
- Couvert à voiture / abri-vélo : à la suite de vol de vélos, la partie abri-vélo a été fermée avec une porte et une serrure.

Grande salle : des travaux de réaménagement auront lieu en 2023 étant donné que celle-ci est moins utilisée depuis que les écoles ont quitté Vulliens. Avec par exemple, des toilettes pour les personnes à mobilité réduite et le réaménagement de la cuisine. Pour terminer, il reste du matériel de gym appartenant à la Commune que les sociétés n'ont pas pris. Afin de ne pas jeter ce matériel, une distribution sera organisée prochainement pour les habitants du village.

Couvert de la Grande salle : le préavis pour la rénovation sera présenté au prochain conseil.

Collège : reste également une partie du matériel qui appartient à la commune. Une distribution sera également organisée pour les habitants du village. Plusieurs options ont été réfléchies pour l'utilisation future du bâtiment dont celle d'une garderie.

Ancien local du feu : pour rappel, une boîte à livres et à jouets se trouve dans ce local. Personne responsable Mme Emmanuelle Coste.

Chapelle : une main-courante a été installée dans l'escalier d'accès à la chapelle. Le prochain culte aura lieu le 18 décembre 2022.

SDIS/pompiers : soirée de recrutement le 3 novembre 2022.

AG / Protection civile : la nouvelle loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, a déjà eu quelques effets sur les effectifs puisqu'elle diminue à 36 ans la limite d'incorporation ainsi que le nombre de jours de service pris en considération. Le nombre d'incorporés pour notre région passe de 431 en 2019 à 300 en 2022. Projection en 2028 à 100 pour notre district. Au niveau du Canton, la tendance est la même. La compagnie régionale de Moudon sera intégrée avec celle de Payerne, de même que celle d'Avenches d'ici une année. Une des conséquences de cette réduction d'incorporés sera que la PC n'apportera plus son aide aux manifestations régionales à connotation festive (exemple gestion des dortoirs aux Brandons de Moudon).

Pénurie d'énergie : au niveau du canton, une estimation de 25 TWh est nécessaire sur l'ensemble de la période d'hiver (novembre à mars). Le déficit pourrait se situer entre 0.5 et 7.5 TWh selon la météo et avec une période de délestage possible pour février. Le Canton encourage fortement les Communes à faire un maximum d'économies pour éviter de devoir mettre en place la phase de délestage. La Municipalité a d'ores et déjà décidé d'éteindre durant la nuit, l'éclairage de la chapelle, l'horloge du collège et le panneau d'affichage public.

#### **GARY CHERPILLOD**

Forêts : deux coupes préventives ont eu lieu pour limiter les dégâts dus aux attaques de bostryche. Cependant au vu de la sécheresse, nos forêts se sont montrées résilientes. Les coupes suivantes sont prévues pour cet automne. La Commune est vendeuse de bois et un flyer à cet effet sera distribué prochainement.

#### Eaux :

- Le nouveau système de télégestion fonctionne très bien.
- Le Municipal des eaux et l'employé communal ont suivi une formation pour être surveillant de réseau.
- La source de la Tuayre a été partiellement réouverte cet été pour pallier au manque d'eau en raison de la sécheresse. Cela a permis à la Commune d'être indépendante

en eau sans devoir en acheter à l'AIEJ. Les sources sont un peu remontées avec les épisodes pluvieux de septembre d'où la probable re-fermeture de la source de la Tuayre.

- Des travaux effectués par le Canton sur la route entre les Sept Poses et Seppey ont lieu en ce moment avec le remplacement des canalisations par des tuyaux plus grands. La Commune profite du chantier pour mettre à neuf un tronçon de la conduite d'adduction d'eau sous la route.
- Des inondations ont régulièrement lieu à Bressonnaz-Dessous. La Municipalité examine ce problème en accord avec le Canton mais cela prend du temps. Un préavis sera proposé prochainement.
- Des inondations ont également eu lieu à Seppey provenant de l'eau des champs. La Commune a dû intervenir par un curage des canalisations qui s'étaient remplies de terre.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande pour quelle raison la source de la Tuayre a été ouverte alors qu'il y a toujours du chlorothalonil. Réponse : en ce moment, les restrictions dues au chlorothalonil sont suspendues en raison du procès en cours de Syngenta. Les dernières analyses avaient montré que ces valeurs avaient bien diminué. Au niveau légal, rien n'empêchait cette décision de la Municipalité qui préférait cette solution à celle d'acheter de l'eau à l'AIEJ où l'on trouve aussi du chlorothalonil.

#### *RAPHAËL LANFRANCHI*

Déchetterie : La Commune a enfin reçu la réponse de la conseillère d'Etat, Mme Luisier, qui est négative. L'emprise sur les SDA (surface d'assolement) pourrait être possible mais la localisation d'une déchetterie intercommunale hors de la zone à bâtir n'est pas possible selon l'art. 24c de la LAT. La Municipalité a voulu savoir pourquoi une STAP est possible alors qu'une déchetterie sur une STAP ne l'est pas. Ceci est géré par trois jurisprudences qui n'apportent pas vraiment de solution. La Municipalité n'a pas encore pris de décision et ce sujet doit encore être discuté en séance.

PACOM : la mise à l'enquête publique aura lieu du 28.10.2022 au 28.11.2022. Une séance d'information est fixée au mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 avec la présence du bureau ABA et de M. Pierre Imhof, chef de la DGTL. Les documents seront mis en ligne sur le site de la Commune à partir du 27 octobre 2022.

JEAN MAURICE HENZER s'adresse directement au Municipal, Raphael Lanfranchi, en faisant part de son mécontentement sur une succession de points liés au projet de la déchetterie respectivement du PACOM :

- Déchetterie actuelle toujours dans un état déplorable
- Perte de plus d'une année et demie avec le PACOM
- Toujours pas de solution pour la récupération des gazons
- Zone réservée prolongée de 3 ans
- Propos calomnieux et désobligeants envers l'ancienne Municipalité
- Accusation d'incompétence envers l'ancienne Municipalité
- Accusation de mauvais financement sur l'ancien projet
- Sentiment d'insécurité pour les citoyens

Réponse de Raphaël Lanfranchi : il n'estime pas avoir été calomnieux. La Municipalité est allée au bout des démarches et a cherché toutes les solutions possibles. La récupération du gazon ne figurait pas sur l'ancien projet. Le Syndic soutient la position de la Municipalité actuelle et rappelle que l'aspect financier a été étudié car en cas de réponse positive du Canton, il y aurait eu la possibilité de partager les frais avec Vucherens. Il rappelle également

que l'ancien projet de la déchetterie avait été voté et refusé par le Conseil et que désormais il faut aller de l'avant.

#### **GAËL MANIGLEY**

Sécurité routière : un courriel a été envoyé au Canton pour demander si la possibilité de mettre plusieurs panneaux de limitation 50km/h existe. Réponse : non. Les panneaux de limitation sont placés uniquement aux entrées de village.

Radar pédagogique : un quatrième emplacement a été installé, ce qui fait passablement ralentir les véhicules.

Radar fixe posé par la gendarmerie : La Municipalité a reçu la statistique à la suite de la pose de ce radar durant 6 jours : 5023 véhicules, 3 excès de vitesse, 85% de véhicules sont en dessous de 40 km/h. L'emplacement n'était peut-être pas judicieusement choisi.

Réfection du tronçon Sud de la route du Village : le projet est en cours, des prélèvements ont déjà eu lieu et la planification du préavis est prévue pour juin 2023.

7 octobre 2022 : le tour de Romandie féminin passera 2x dans notre village.

Eclairage publique : des économies sont à faire. L'entier du parc doit être repensé et des demandes de devis ont été envoyées.

ALAIN HÜGLI revient au sujet de la limitation de vitesse. Il est très surpris par les réflexions du Canton car leur radar était vraiment mal positionné. De plus un radar pédagogique fait ralentir les véhicules mais que sur une courte distance.

ROGER STETTLER se demande pourquoi il n'y a pas de panneaux de limitations sur les routes communales. Par exemple sur celle provenant du Marais par la Huchette ou depuis le chemin du Moulin sur le chemin du Clos de la Crausaz. Réponse du Syndic : ce problème est connu et a été soulevé auprès du Canton qui a donné un avis négatif. Références : OCR Ordonnance fédérale sur les règles de circulation routière, art. 4a, point 2 *La limitation générale de vitesse à 50 km/h (al. 1, let. a) s'applique dans toute la zone bâtie de façon compacte à l'intérieur de la localité; cette limitation commence au signal « Vitesse maximale 50, Limite générale » (2.30.1) et se termine au signal « Fin de la vitesse maximale 50, Limite générale » (2.53.1). Pour les conducteurs qui entrent dans une localité par des routes secondaires peu importantes (telles que routes qui ne relient pas directement entre elles des localités ou des quartiers extérieurs, routes agricoles de desserte, chemins forestiers, etc.), la limitation est aussi valable en l'absence de signalisation, dès qu'il existe une zone bâtie de façon compacte.)*

PATRICIA DUMAS revient sur la réfection du tronçon Sud de la route du Village et demande si les résidents le long de cette route seront avisés. Réponse : oui dès que le projet sera établi, la Municipalité prendra contact avec les personnes concernées. JONATHAN DERAY demande si le projet prévoit un ralentissement sur le long bout droit direction le Borgeau. Réponse : oui.

#### **OLIVIER HÄHNI**

ASIJ : rappel que l'inauguration du Collège Gustave Roud aura lieu samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 à partir de 9h00. Des animations seront produites tout au long de la journée. Il explique que des pare-neiges ont été installés sur les barrières car des enfants grimpent dessus. Après un contrôle auprès du BPA, toutes les barrières sont aux normes. Cependant, une demande a été faite à l'architecte afin de réduire tout risque en les surélevant.

Réseau de l'APERO : une étude sur l'évolution de la population de notre région montre qu'un manque de place en garderie est évident. Pour info, 139 enfants actuellement sur le réseau

en attente de structure. La proposition de faire une garderie dans les deux salles des anciennes classes est toujours d'actualité mais à voir si le choix se porte sur Vulliens. Le problème si situe toujours sur l'aspect financier étant donné qu'une structure de 22 enfants représente une augmentation de CHF 15.00 par habitant au réseau. Le budget sera voté en octobre.

Chauffeur bénévole : la région d'Oron est à la recherche de chauffeur bénévole.

Marché de Noël : « Vulliens Event » le 3 décembre 2022. La Municipalité tiendra en stand et distribuera un cadeau pour les enfants.

Personnel communal : Monsieur René Mivelaz est engagé officiellement comme préposé à la déchetterie.

Journée des ainés : 19.11.2022 à la grande salle

Nouveaux citoyens : 04.11.2022 au karting

#### 7. Divers et propositions individuelles

DOROTHEA CHUARD demande s'il y a une possibilité d'éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit. Réponse de la Municipalité : à l'heure actuelle, cette possibilité n'existe pas car il y a des compteurs différents sur notre réseau. La Romande Energie essaie de mettre en place des solutions et des discussions sont en cours.

SIMON CHAPPUIS remercie la Commune, les bénévoles et les participants à la course des Taleines. La prochaine édition fêtera ses 35 ans et aura lieu le 23 septembre 2023. Cela sera la 10<sup>ème</sup> édition du Comité qui prendra alors congé de cette manifestation. Des douches publiques seraient également nécessaires.

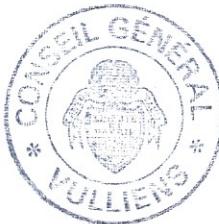
ALAIN HUGLI annonce le vernissage à la Cassine vendredi 30 septembre avec l'ouverture de l'exposition sur trois week-ends.

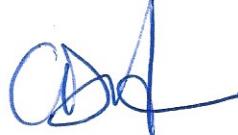
FRANCIS NICOD annonce les traditionnelles soirées Burgers les 14 et 15 octobre prochain.

En guise de conclusion, YANN PERRET souhaite une excellente fin de soirée à chacun et rappelle le dernier conseil de l'année, le 9 décembre 2022.

La séance se termine à 21h45.

  
YANN PERRET, Président



  
CAROLINE DUTOIT, secrétaire